YERRES

HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.31
N/Réf. : NDA/MR/CD

Arrêté n° 2008/134
(série A)

OBJET : arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul HUSSON, Conseiller Municipal

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints, et en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints, à des membres du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la charge de travail assurée par les Adjoints ne leur permet pas de recevoir de nouvelles délégations,

ARRETE

Article 1er : Monsieur Jean-Paul HUSSON, Conseiller Municipal est délégué pour toutes les questions relatives au Bel Age.

Article 2 : En cette qualité, il aura pouvoir de signer toutes correspondances et pièces administratives se rapportant à ses attributions.

Article 3 : Cette délégation prendra effet à compter de la publication et de la transmission du présent arrêté au Représentant de l'Etat.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressé.

Fait à Yerres, le 17 mars 2008

MAIRIE D'YERRES (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98